



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALES/24029
28 mai 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 22 MAI 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ARMENIE AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Etant donné les informations confuses et erronées qui entourent les événements survenus ces derniers jours dans le Haut-Karabakh et à la frontière entre le Nakhitchevan et l'Arménie, permettez-moi de saisir cette occasion pour vous informer de la position du Gouvernement de la République d'Arménie concernant la situation.

Pour ce qui est de la situation le long de la frontière entre le Nakhitchevan et l'Arménie, cette frontière est, comme vous le savez, bordée par une chaîne de montagnes. En 1990, lorsque le premier conflit a opposé sur la frontière des forces arméniennes à des forces du Nakhitchevan, l'armée de l'ancienne Union soviétique a établi plusieurs positions des deux côtés de la frontière sous prétexte de prévenir l'escalade des hostilités. Ultérieurement, la même année, l'armée soviétique a abandonné ses positions et autorisé le Nakhitchevan à installer des troupes à ces points de tir des deux côtés de la frontière. Inquiet des effets de cette mesure, compte tenu notamment de la très grande proximité de la région avec la Turquie, le Gouvernement arménien a élaboré plusieurs accords verbaux avec le Gouvernement du Nakhitchevan prévoyant la création d'une zone démilitarisée le long de la frontière et l'envoi d'observateurs internationaux.

Les dirigeants du Nakhitchevan n'ont tenu aucun compte de ces accords. Depuis 1990, les villages arméniens situés dans la vallée d'Ararat sont victimes des tirs sporadiques des forces azerbaïdjanaises postées en haut des montagnes.

Le 16 mai, ces forces azerbaïdjanaises ont intensifié leurs attaques contre les villages de la vallée arménienne d'Ararat, faisant neuf morts et des douzaines de blessés. L'Arménie a été contrainte de riposter et les gardes frontière arméniens ont pu repousser les Azerbaïdjanais de l'autre côté de la frontière et reprendre des postes de tir du seul côté arménien. Contrairement à certaines informations, les gardes frontière arméniens n'ont pas attaqué la ville de Sadarak ni n'y ont pénétré.

Peu après le début des combats, le Président de l'Arménie a pris contact avec le Président du Conseil du Nakhitchevan, Gaidar Aliyev, et l'a informé que l'Arménie était prête à signer un traité de coopération avec le Nakhitchevan pour faire de la frontière entre l'Arménie et le Nakhitchevan une zone générale de sécurité et de stabilité. A la suite de cette conversation, le Président Ter-Petrossian a publié une déclaration officielle, dont je vous joins un exemplaire pour information, dans laquelle il répétait la volonté de l'Arménie de signer un traité de coopération.

De l'avis du Gouvernement arménien, les actions menées récemment par les forces azerbaïdjanaises au Nakhitchevan visent à déstabiliser la situation le long de la frontière entre le Nakhitchevan et l'Arménie. Les allégations selon lesquelles l'Arménie a attaqué militairement le Nakhitchevan ont été fabriquées de toutes pièces pour servir de prétexte à une intervention directe de tierces parties. L'Arménie rejetant des orientations politiques aussi dangereuses, son président a rapidement réagi en annonçant qu'elle souhaitait la création d'une zone neutre le long de la frontière. L'Arménie ne veut pas que la situation se détériore davantage.

L'Arménie a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle obtienne des dirigeants du Nakhitchevan qu'ils acceptent l'envoi d'une équipe d'observateurs indépendants. Nous sommes convaincus qu'après les visites que feront sur place au cours des jours à venir des diplomates des ambassades étrangères en Arménie et les membres de la mission d'établissement des faits de l'ONU, la communauté internationale aura la certitude que l'Arménie n'attaque pas la région du Nakhitchevan ni n'y pénètre. Nous nous félicitons de ces visites et nous les encourageons. Le Gouvernement arménien remercie le Conseil de sécurité d'avoir agi rapidement et de manière décisive lors de la séance d'urgence qu'il a tenue le 12 mai en décidant d'envoyer une mission d'établissement des faits au Haut-Karabakh et il se félicite que la mission ait l'intention de se rendre au Nakhitchevan. Il est de même très impressionné par la souplesse dont elle a su faire preuve en modifiant son calendrier initial pour tenir compte de l'évolution récente de la situation.

Depuis quatre ans que dure le conflit, l'Arménie et les représentants du Haut-Karabakh ont à maintes reprises demandé que la communauté internationale envoie des missions de maintien de la paix dans la région. Ces demandes ont été constamment répétées pour prévenir l'escalade du conflit mais, jusqu'à présent, il n'en a pas été tenu compte.

En ce qui concerne la création d'un corridor humanitaire vers le Haut-Karabakh, le Gouvernement arménien et le Gouvernement de la République du Haut-Karabakh ont à maintes reprises fait appel à la communauté internationale pour que le blocus soit levé. Il y a plusieurs mois, la CSCE a annoncé son intention d'ouvrir un corridor humanitaire de manière à venir en aide à la population du Haut-Karabakh qui se trouve dans une situation désespérée. Toutefois, rien n'a été fait et la situation continue à se dégrader. Enfin, il y a deux semaines, les Azerbaïdjanais ont bombardé l'aéroport de Stepanakert, rompant le dernier lien de la région avec le reste du monde. Etant donné que la population est proche de la famine et que les médicaments

de base ou les produits de première nécessité lui font cruellement défaut, les unités d'autodéfense du Haut-Karabakh n'avaient d'autre choix que d'ouvrir un corridor entre le Haut-Karabakh et l'Arménie.

Avant de prendre cette mesure, le Parlement de la République du Haut-Karabakh a lancé un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle apporte son aide. Il a notamment déclaré que la population du Haut-Karabakh ne pourrait plus tenir beaucoup plus longtemps sans vivres ni médicaments. Mais cet appel est resté sans réponse. Il faut bien comprendre que le peuple du Haut-Karabakh, outre le blocus physique qui lui est imposé, se voit aussi, parce qu'il est isolé, refuser la possibilité de faire entendre sa voix dans la communauté internationale. Au cours des derniers mois qui ont été marqués par les efforts de médiation de la CSCE dans le conflit du Haut-Karabakh, les représentants de cette région n'ont pas été autorisés à participer aux négociations qui déterminèrent finalement leur avenir. N'oublions pas que c'est une chose pour ceux qui participent aux efforts de médiation à Helsinki, New York ou ailleurs de dire au peuple du Haut-Karabakh qu'il ne doit pas agir, qu'il doit attendre jusqu'à ce que le conflit soit résolu par des moyens pacifiques, sans qu'il ait voix au chapitre, et que ç'en est une autre d'attendre de ceux qui voient les leurs mourir faute de médicaments et de vivres qu'ils n'agissent pas. Le peuple du Haut-Karabakh attend depuis quatre ans l'aide de la communauté internationale et cette aide ne vient pas. Il lui faut bien agir s'il veut survivre.

Le corridor a déjà permis d'acheminer des blessés en Arménie pour qu'ils y reçoivent des soins médicaux et de livrer de la farine à la population du Haut-Karabakh pour qu'elle ait moins faim. Ce ballon d'oxygène est vital pour la région qui n'a plus d'autres liens sûrs avec l'extérieur. La nécessité de permettre l'acheminement d'une aide humanitaire était l'un des objectifs de la mission des Nations Unies au Haut-Karabakh, le Conseil de sécurité ayant compris les terribles conditions dans lesquelles vivait la population de la région.

Les unités d'autodéfense du Haut-Karabakh n'ont pas occupé la ville de Latchine ni n'y ont pénétré. Elles sont stationnées le long de la route qui relie le Haut-Karabakh à l'Arménie. Il n'y a eu ni morts ni blessés lorsqu'elles ont pris le contrôle de cette route. Leur seul objectif est de maintenir ouvert un corridor de sécurité pour permettre le transport de l'aide humanitaire. L'Arménie est certaine que les unités d'autodéfense du Haut-Karabakh accepteraient le stationnement de forces de maintien de la paix le long du corridor, puisqu'elles n'ont pas agi pour attaquer mais pour se défendre. Leur objectif en ouvrant ce corridor n'était pas le gain territorial mais l'acheminement en toute sécurité de l'aide humanitaire. L'Arménie est convaincue que dès l'envoi de forces de maintien de la paix le long de la route qui la relie au Haut-Karabakh, les forces de défense du Haut-Karabakh se retireront.

L'Arménie est profondément inquiète d'avoir récemment été décrite et perçue comme "l'agresseur". La plupart des informations les plus récentes données dans les médias et des déclarations faites par des tierces parties concernant le Nakhitchevan et le Haut-Karabakh étaient inexactes et ne

reposaient pas sur des faits. L'Arménie ne veut pas l'escalade du conflit au Haut-Karabakh et n'a pas commis d'actes d'agression. A certains égards, il est ironique qu'un pays de 3 millions et demi d'habitants puisse soudainement devenir une menace pour ses voisins qui sont au moins 10 fois plus grands que lui.

Le Gouvernement arménien demeure résolu à oeuvrer à un règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh. Il estime toutefois que le seul moyen d'y parvenir est d'obtenir l'envoi immédiat de forces de maintien de la paix dans la région. Pour l'heure, l'Arménie continuera à étudier toutes les formes de médiation possibles, mais en l'absence de forces de maintien de la paix, elle craint que la tension ne continue de monter et qu'il soit pratiquement impossible de résoudre le conflit. Or, celui-ci s'aggrave avec le temps. Il faut donc agir maintenant avant que la situation ne se dégrade davantage.

J'espère que ces informations s'avéreront utiles et je suis à votre disposition pour vous donner à tout moment les précisions que vous pourriez souhaiter.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Alexander ARZUMANIAN

Annexe

DECLARATION DE LEVON TER-PETROSSIAN, PRESIDENT DE
LA REPUBLIQUE D'ARMENIE

L'Arménie s'engage à signer un traité de coopération avec le Nakhitchevan.

Le 20 mai 1992

Pendant toute la durée du conflit du Karabakh, les relations entre l'Arménie et le Nakhitchevan se sont avérées relativement pacifiques.

Récemment, toutefois, certaines actions ont été menées au Nakhitchevan pour déstabiliser la situation le long de la frontière entre cette république et l'Arménie. En outre, on accuse délibérément la République d'Arménie d'avoir lancé des attaques militaires contre la République du Nakhitchevan.

Il est manifeste que ces allégations ont été fabriquées de toutes pièces par certaines forces extérieures pour préparer politiquement la voie à une intervention directe.

Rejetant des orientations politiques aussi dangereuses qui, outre qu'elles ne permettent pas d'apporter la paix et la stabilité dans la région, contribuent à la dégradation de la situation, le Gouvernement de la République d'Arménie déclare qu'aujourd'hui il s'engage à signer un traité global de coopération avec la République du Nakhitchevan pour faire de la frontière entre l'Arménie et le Nakhitchevan une zone générale de sécurité et de stabilité.
